



**Rapport du Comité des statistiques sur la
réunion du 20 septembre 2016**

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 : Rapport sur la réunion du 9 mars 2016	2
Point 3 : Rapport sur le marché du café	2
Point 4 : Évaluation de la viabilité économique de la culture du café	2
Point 5 : Profils de pays sur le café	3
Point 6 : Récapitulatif des études universitaires sur le café publiées récemment	3
Point 7 : Respect du Règlement sur les statistiques	4
Point 8 : Examen stratégique	4
Point 9 : Questions diverses	5
Point 10 : Date de la prochaine réunion	5

1. Le Comité des statistiques a tenu sa 11^e réunion le 20 septembre 2016 à Londres sous la présidence de M. Piotr Krawczyk (Pologne).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document [SC-66/16 Rev. 2](#). Il a été noté que cet ordre du jour contenait plusieurs points nouveaux dont on espérait qu'ils intéresseraient les Membres.

Point 2 : Rapport sur la réunion du 9 mars 2016

3. Le Comité a approuvé le rapport de sa dixième réunion qui s'est tenue en mars 2016, figurant dans le document [SC-65/16](#).

Point 3 : Rapport sur le marché du café

4. La Chef des opérations a présenté un exposé sur les perspectives actuelles du marché du café. Après avoir décliné pendant 18 mois, les prix se sont légèrement repris au cours des 6 derniers mois mais l'impact des changements dans les prix varie d'un pays à l'autre en fonction des taux de change par rapport au dollar. En termes d'offre et de demande, l'OIC estime un déficit du marché pour la deuxième année consécutive mais l'écart a été comblé par les stocks accumulés au cours des deux années précédentes. Les disponibilités au cours des deux prochaines années dépendront des niveaux de production, avec une préoccupation particulière sur l'offre de Robusta. Enfin, la Chef des opérations a établi une comparaison entre le marché du café et celui de la vanille ; la production sur le marché de la vanille était très concentrée dans deux pays seulement, Madagascar et l'Indonésie, ce qui a accru la volatilité des prix et le risque sur le marché.

Point 4 : Évaluation de la viabilité économique de la culture du café

5. La Chef des opérations a présenté le document [ICC-117-6](#) dans lequel figure une nouvelle étude économique intitulée "Évaluation de la viabilité économique de la culture du café". Cette étude a été motivée par la faiblesse des prix observés sur le marché du café, le prix indicatif composé de l'OIC étant inférieur à sa moyenne sur 10 ans depuis mars 2015 et suscitant des préoccupations sur les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles et sur l'approvisionnement futur en café de qualité. L'étude porte sur la viabilité de la production de café dans quatre pays (Brésil, Colombie, Costa Rica et El Salvador) sur une période de dix ans.

6. En termes de résultats, la Colombie a enregistré des bénéfices d'exploitation positifs la plupart des années, même si cette image change de manière significative si l'amortissement des coûts est pris en compte. Le Costa Rica a enregistré des résultats légèrement moins bons, avec des bénéfices d'exploitation négatifs pendant les quatre dernières années. El Salvador a connu des résultats pires encore au cours des quatre dernières années en raison de l'impact de la rouille des feuilles du caféier, dont il a du mal à se remettre. Au Brésil, les coûts ont été en augmentation constante au cours de la période étudiée, bien que des taux de productivité élevés aient permis à la plupart des municipalités de rester rentables. En conséquence, il est recommandé que les producteurs soient dotés d'outils pour atténuer les risques de prix et renforcer leur résilience face aux chocs des prix. Enfin, en termes d'avenir, il a été souligné que davantage de données de meilleure qualité étaient nécessaires et qu'on espérait que cela puisse se faire en collaboration avec d'autres organismes, par exemple l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

7. Au cours des débats sur ce point, les délégués ont souligné l'importance des questions telles que le changement climatique, les taux de change et la spéculation accrue sur le marché des contrats à terme qui affectent aussi considérablement la rentabilité des producteurs. Il a été noté qu'un grand nombre de ces sujets seraient couverts le lendemain lors du sixième Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

Point 5 : Profils de pays sur le café

8. L'Économiste en chef a présenté le document [ICC-117-8](#) dans lequel figure un profil de pays sur le café pour El Salvador. Il s'agit du premier d'une série qui suit les lignes directrices qui avaient été présentées au Conseil pendant les réunions de mars. Certains des aspects clés de l'étude ont été brièvement présentés, y compris la géographie, la productivité et le fossé entre les sexes au Salvador. L'Économiste en chef a indiqué qu'une présentation plus détaillée serait faite à la session du Conseil.

Point 6 : Récapitulatif des études universitaires sur le café publiées récemment

9. Au titre d'un autre ajout à l'ordre du jour du Comité des statistiques, l'Économiste principal a présenté un résumé de trois études universitaires sur le café qui ont été récemment publiées. Ces trois études ont été choisies pour compléter le travail réalisé en interne par le Secrétariat et établir un pont avec le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café. La première étude porte sur la viabilité des opérations de couverture dans le cadre du marché du café ougandais et constate que, compte tenu du fait que le

marché ougandais est l'un des plus libéralisés d'Afrique, il est possible de se couvrir contre les risques de prix et que cette possibilité pourrait être envisagée dans d'autres pays. La deuxième étude examine la transmission des prix dans la filière du café tanzanien et constate une déconnexion entre le marché à terme et les variations des fondamentaux de l'offre et de la demande mais que le système d'enchères en Tanzanie aide à amortir la transmission des mouvements des prix quotidiens aux acteurs intérieurs. Enfin, le troisième document examine l'impact du régime de certification sur les revenus des producteurs de café dans le centre du Kenya. On constate que les producteurs ne sont pas devenus plus riches en produisant du café certifié ; ils reçoivent de meilleurs prix mais seulement une partie de leur récolte peut être vendue sur le marché certifié. Ces producteurs ont également tendance à se spécialiser davantage dans le café, à réduire leur diversification et donc à réduire leurs revenus lorsque les prix sont bas.

Point 7 : Respect du Règlement sur les statistiques

10. La Chef des opérations a présenté le document [SC-67/16](#) dans lequel figure un rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques. Comme d'habitude, ce document contient un tableau supplémentaire (annexe 10A) qui comprend les données reçues au titre du Règlement sur les statistiques après les délais fixés dans le Règlement. En termes de respect strict, sur les 42 Membres exportateurs, seuls 2 ont pleinement respecté le règlement, 7 l'ont respecté de manière satisfaisante et 7 l'ont respecté partiellement. Seize Membres exportateurs représentant 23,3% des exportations moyennes au cours des 4 dernières années de café n'ont respecté aucune de leurs obligations statistiques. Lorsque l'on tient compte des données reçues après les délais fixés, 9 Membres exportateurs l'ont pleinement respecté, 14 autres Membres exportateurs l'ont respecté de manière satisfaisante et 3 l'ont respecté partiellement. Cependant, il reste encore 16 Membres exportateurs qui n'ont respecté aucune de leurs obligations statistiques. Le document montre également que l'ensemble des 35 Membres importateurs ont pleinement respecté le règlement.

11. Depuis la dernière réunion du Comité des statistiques, le Secrétariat est heureux de signaler que, bien que tardivement, des données utilisables ont été reçues du Cameroun, du Guatemala, de l'Indonésie, du Kenya, du Nicaragua, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines et de l'Ouganda, même si aucune ne peut être classée comme totalement conforme.

12. Le représentant du Nicaragua a indiqué que le Secrétariat avait joué un rôle essentiel pour aider son pays à respecter le règlement mais qu'il avait encore besoins de temps. Il a été suggéré que le Secrétariat étudie les moyens d'améliorer le respect du règlement afin de veiller à ce que l'OIC reste le point de référence pour les statistiques.

13. Suite à une demande formulée par la Sierra Leone concernant une assistance technique dans la préparation des données statistiques et à son invitation à accueillir un expert en statistique de l'OIC, le Président a suggéré que le Secrétariat organise un séminaire sur le respect du Règlement sur les statistiques, qui pourrait se tenir en parallèle aux sessions du Conseil, pour offrir une formation aux points de contacts sur les statistiques. En outre, il a été considéré que ces événements pourraient également être organisés dans les pays Membres, comme la Sierra Leone.

Point 8 : Examen stratégique

14. Le Comité a examiné brièvement les résultats de l'examen stratégique, figurant dans le document [WP-Council 269/16 Rev. 1](#), en particulier les recommandations relatives aux statistiques des paragraphes 34, 36, 42 et 43. Il a été noté que certaines recommandations nécessiteraient des investissements importants dans des logiciels et du matériel informatique, ce qui aurait clairement une incidence budgétaire. Il a été suggéré que le Secrétariat envisage d'assurer la liaison avec d'autres organisations internationales, par exemple, le Conseil international des céréales, afin de voir comment d'autres organisations entreprennent leurs travaux statistiques. Il a également été suggéré que le Secrétariat étudie la possibilité d'externaliser l'ensemble de ses travaux statistiques. Il sera répondu à ces questions dans le cadre d'une stratégie quinquennale sur les données.

Point 9 : Questions diverses

15. Il a été noté que le Conseil approuvera la composition du Comité pour l'année caféière 2016/17 lors de sa 117^e session, et que, à sa première réunion en mars 2017, le Comité nommera un président et un vice-président pour 2016/17.

Point 10 : Date de la prochaine réunion

16. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu pendant la 118^e session du Conseil qui se tiendra à Londres en mars 2017.